
PRÉFACE

Marie-Christine Jaillet

*Directrice de recherche au CNRS LISST
(UT2, CNRS, EHESS)*

Vice-présidente du Conseil Scientifique, j'avais été amenée à prononcer un mot d'accueil au nom du président de l'Université de Toulouse II, Daniel Filâtre, à l'ouverture du colloque pour témoigner de quelques-unes des questions que nous posait le projet de reconstruction du campus du Mirail et la préservation de tout ou partie des bâtiments conçus par Georges Candilis et son équipe. Si, aux bâtiments d'origine, plusieurs autres bâtiments avaient été ajoutés, ils l'avaient été sans réflexion d'ensemble, au gré des opportunités de construction ouvertes par le Ministère, sous divers régimes de maîtrise d'ouvrage, dans le cadre des Contrats État/Région successifs. Cette fois-ci, le projet était d'envergure puisqu'il s'agissait de reconfigurer l'ensemble du campus, et non plus seulement d'ajouter au campus existant de nouveaux bâtiments. Il s'agissait de l'adapter aux conditions d'exercice des fonctions d'enseignement supérieur et de recherche du XXI^e siècle. Ce projet que d'aucuns pouvaient considérer comme le support d'une véritable refondation de l'Université posait d'emblée la question du devenir du « campus Candilis », des conditions de son éventuelle préservation et des modalités de sa démolition/reconstruction partielle ou totale.

Au moment où le colloque s'est tenu, le principe de la reconfiguration du campus par un projet ambitieux retraçant « le Candilis » était acquis de même qu'était acté que cette « reconstruction » se ferait, pour une large partie du périmètre, dans le cadre d'un partenariat « public/privé », et, pour une autre, dans un cadre plus habituel de maîtrise d'ouvrage publique. Un Schéma directeur avait été arrêté permettant de donner un cadre à l'ensemble des opérations, celles déjà engagées et celles à venir, touchant au Candilis ou se traduisant par la construction de nouveaux bâtiments sur l'emprise foncière de l'université.

C'est ce contexte que j'étais venue rappeler, ainsi que l'inscription du projet de reconstruction de l'université dans un projet urbain d'envergure, visant la transformation des quartiers d'habitat social du Grand Mirail qui environnent l'université et qui font l'objet d'un des grands programmes de « rénovation urbaine » menés par l'ANRU. Là aussi le projet de démolition/reconstruction interrogeait l'architecture de Georges Candilis, le devenir de ses « tripodes », et au-delà, les principes urbanistiques à partir desquels il avait organisé et structuré les quartiers du Mirail.

La tenue à l'Université du Mirail d'un colloque sur le patrimoine universitaire avait soulevé quelques inquiétudes sur ses finalités, à un moment où celle-ci s'engageait dans une opération particulièrement lourde et complexe dont la communauté attendait de disposer enfin d'un cadre de travail et d'étude de qualité lui permettant de réaliser ses missions dans de bonnes conditions. S'agissait-il, à partir de ce colloque de pousser, de manière « militante » au classement de tout ou partie de l'université, venant ainsi contrarier un processus engagé depuis plusieurs années, ou d'un colloque invitant à une réflexion plus large sur l'histoire des bâtiments et constructions universitaires, posant, entre autres questions, celle d'une éventuelle patrimonialisation de ses éléments les plus « remarquables » ?

Plus de 2 ans après le colloque, je n'assume plus aucune responsabilité institutionnelle au sein de l'Université de Toulouse-Le Mirail. Revenue à mon seul métier de chercheuse, j'ai souhaité donner à cette préface un caractère plus personnel et moins institutionnel, dans un contexte d'écriture particulier, puisque le destin ar-

chitectural et urbanistique de l'université se joue actuellement : la discussion avec l'un des 4 consortiums qui a concouru dans le cadre du PPP (partenariat public-privé) se poursuit aux fins de signer, probablement d'ici la fin de l'année 2012 ou dans les premières semaines de 2013, le contrat de partenariat qui permettra d'engager la réalisation du projet. S'il est à peu près certain que la reconstruction du campus du Mirail se fera bien dans le cadre d'un PPP, alors qu'un récent rapport demandé par la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche au conseiller d'État Roland Pellet propose pour les projets les moins engagés de revenir à une maîtrise d'ouvrage publique, on ne sait pas, à l'heure où ces quelques lignes sont écrites, quel projet architectural a été retenu et quelle destinée il réserve au « Candilis ».

Des architectes de renom ont signé pendant l'été 2012 une pétition pour alerter sur le devenir du patrimoine architectural du XX^e siècle, citant parmi les architectures « menacées » par des démolitions, l'Université de Toulouse-Le Mirail. N'étant ni architecte ni historienne de l'architecture, je ne me prononcerai pas sur la légitimité ou non de préserver le campus du Mirail parce qu'il serait une œuvre significative, emblématique de la production architecturale et urbanistique de la seconde moitié du XX^e siècle. Au titre d'une fréquentation assidue des lieux depuis la fin des années 1970, je peux cependant dire, malgré les malfaçons et l'obsolescence incontestable du bâti, mon attachement aux qualités d'usage des espaces de cette université, ce qui pourrait conduire, *a minima*, à préserver, dans la reconstruction, une trame, des volumes, un mode d'organisation des circulations internes responsables sans doute d'une « ambiance » à laquelle je

suis pour ma part sensible. Cette manière d'inviter à mettre « les pas du projet à venir dans ceux de Georges Candilis » peut-elle relever d'une logique de « patrimonialisation » même si les édifices étaient appelés à disparaître ? On reconnaît bien aujourd'hui que le patrimoine peut-être matériel ou immatériel...

Mais mon propos n'est pas là, il est de constater que le devenir du « Candilis » n'a pas fait l'objet, en interne, d'un véritable débat « public », au sens où il n'a pas vraiment mobilisé une communauté universitaire pourtant par ailleurs prompte à se saisir de ce qui la concerne et à organiser discussion et controverses. Certes, il y a eu des discussions, mais elles furent plutôt « encloses » dans les cercles des conseils élus et de l'équipe de direction. Certes, les enjeux de la reconstruction ont fait l'objet de réunions d'information, d'une communication de mieux en mieux élaborée au fil du temps. Certes, les différents projets ont été soumis à l'appréciation « technique » des usagers. Mais la communauté dans son ensemble et dans la diversité de ses membres ne s'est pas saisie de l'opportunité qui lui était offerte de réfléchir à la « qualité » de l'objet architectural et urbanistique qui constitue son cadre quotidien pour se prononcer sur son éventuelle consistance patrimoniale. Comment comprendre cette relative atonie, d'autant plus surprenante pour un observateur extérieur que de nombreux travaux se mènent au sein de cette université sur la question patrimoniale et surtout sur les processus de patrimonialisation, qu'il s'agisse de « patrimoine » littéraire, historique ou encore naturel... Qu'est ce qui fait qu'un objet, un document, un ouvrage, un bâtiment, ou une plante accède au rang et au statut de « patrimoine » ? Par quels processus ? Sur quels argumentaires ?

Autant de questions qui font l'objet de recherches, de débats, de séminaires, de colloques... Comment comprendre que, dans un tel environnement intellectuel, la question n'ait pu être posée du caractère ou non patrimonial du campus principal de l'Université de Toulouse II ?

Le comprendre, c'est rappeler le contexte dans lequel les universités ont vécu ces dernières années, malmenées par une série de réformes ouvrant autant de fronts qui ont fortement occupé les communautés : Loi LRU, réforme de la formation des maîtres, passage à l'autonomie, appels à projets IDEX... Autant d'enjeux qui ont focalisé l'attention et l'énergie, suscité bien des combats, sans compter l'alourdissement des tâches ordinaires, laissant au final bien peu de place et de temps pour un « retour réflexif » sur « soi-même ». Mais ces arguments circonstanciels ne suffisent pas, il faut revenir sur l'histoire de cette université et la manière dont le lien entre la communauté et ce campus s'est tissé.

Considérée comme emblématique de l'architecture moderne au même titre que la « ville nouvelle du Mirail » dans laquelle elle est insérée, l'Université du Mirail a été construite à la charnière des années 1960/1970, dans une relative urgence. Elle s'est avérée, dès sa mise en service, sous dimensionnée par rapport au flux d'étudiants qu'elle devait accueillir. Cette désadaptation s'est aggravée au fur et à mesure de la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur qui a vu s'accroître les effectifs étudiants. Conçue pour 10 000 étudiants, elle en a contenu jusqu'à plus du double. Mal ou trop rapidement construite, elle a « mal vieilli » au rythme également où les quartiers du Mirail se sont paupérisés et déqualifiés. Indépendamment

de la qualité de la conception originelle de cette université à laquelle ils ne sont pourtant pas insensibles, ce que retiennent ses usagers, c'est d'abord la lente et continue dégradation de ses bâtiments qui, de surcroît n'ont pas été entretenus à hauteur des réfections qui auraient été nécessaires, faute de moyens. Il a fallu attendre près de 2 décennies avant qu'un gouvernement ne porte à nouveau intérêt aux bâtiments universitaires et constatant leur mauvais état et leur étroitesse dégage des moyens pour, à la fois, construire et réaménager. D'autres universités ont connu semblable expérience, mais à cette expérience commune s'est ajoutée pour celle du Mirail une expérience singulière et douloureuse, celle des effets de l'explosion de l'usine AZF qui l'a fortement endommagée, accélérant comme dans les quartiers d'habitat social environnants l'obsolescence des bâtiments et rendant pendant de nombreux mois la vie quotidienne sur le campus encore plus difficile.

À ce constat objectif, il faut également ajouter une dimension symbolique : celle d'une Université des Lettres et Sciences humaines qui s'est considérée « rejetée » du centre-ville vers la périphérie. D'autres communautés universitaires ont connu à Toulouse une telle périphérisation, celle des sciences « dures », relocalisée à Rangueil. Mais dans le cas du Mirail, à la périphérisation commune à bien d'autres universités dont le développement ne pouvait se faire dans les sites initiaux, s'est ajouté le sentiment pour ses membres d'une disqualification de leurs savoirs autant que de leur statut au fur et à mesure du déclassement social des quartiers du Mirail avec lesquels l'Université avait géographiquement partie liée. Si le Mirail a été conçu à l'origine sur le modèle des villes nouvelles, il a eu le

destin de nombre de grands ensembles de logements sociaux conduits à accueillir les populations les plus pauvres ou issues de l'immigration. Dit en d'autres termes, la communauté universitaire, pour la fraction qui l'a « subi », n'a jamais tout à fait accepté le déplacement au Mirail. Elle l'a vécu comme une « mise aux bans » bien plus que comme son inscription dans l'aventure de la modernité conquérante qu'a pourtant incarné à la fin des années 1960 le mirifique projet du Mirail : construire une ville moderne adaptée à la société industrielle et au progrès. S'y est ajoutée, dans le contexte de l'après 1968, une dimension politique interprétant cette périphérisation comme un éloignement du centre-ville, organisé par le pouvoir de l'époque, des disciplines qui faisaient de la critique de la société et de son fonctionnement leur objet. C'est dire si la conjonction de ces éléments n'a pas participé à l'appropriation et l'attachement de cette communauté à son cadre de travail. Le souci de nombre d'universitaires a alors été moins d'investir ce campus que d'y donner ses cours pour ensuite rejoindre la ville. Il a fallu la projection en 2012 d'un beau documentaire réalisé par Claire Sarazin¹ à l'occasion des « 40 ans de l'université » sur sa construction pour rappeler que quelques universitaires avaient alors fait le choix de venir occuper les tout premiers locaux construits au Mirail, et avaient pris possession des lieux non sans une certaine joie et une certaine fierté. Ils étaient au moins quelques pionniers à avoir cru au projet et à s'être lancés dans l'aventure avec un certain enthousiasme.

Pour les étudiants aussi, le campus du Mirail a été pendant longtemps excentré, loin du centre-ville et de ses aménités. Si

1. Claire Sarazin, *Mirail Université 1964-1974, un projet futuriste*, Service de production/DTICE/UTM, 2011 (ndlr).

la desserte de l'Université par la première ligne de métro a considérablement réduit les distances, elle a également contribué à la désertion du campus par ses étudiants qui n'y viennent pour l'essentiel que pour prendre leurs cours. Il est vrai que les campus construits dans les années 1960 obéissaient à une logique d'abord fonctionnelle : on devait pouvoir y étudier, mais rien n'était vraiment prévu pour que les étudiants y restent : pas de services, pas d'équipements justifiant que l'on puisse avoir envie d'y vivre un peu.

Passé le traumatisme originel de la « périphérisation », le rapport de la communauté universitaire aux quartiers du Mirail est resté néanmoins ambigu, caractérisé pour beaucoup par la volonté de s'en démarquer et de s'en distinguer, à minima en matérialisant les limites physiques du campus, au terme d'un débat qui a agité une partie de la communauté sur le modèle de campus à promouvoir : ouvert sur son environnement ou au contraire d'abord recentré sur un périmètre et une identité propre. Mais la volonté de marquer sa distance avec les quartiers du Mirail s'est aussi illustrée par la proposition faite par un de ses présidents d'abandonner le nom du Mirail pour la renommer Université Jean-Jaurès. Elle s'est exprimée également « à bas bruit » par l'hypothèse radicale, un temps formulée, d'une reconstruction de l'université en dehors du Mirail. Signalons au passage que cette hypothèse a également tenté un temps l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse avant que la décision ne soit prise de la reconstruire sur l'emprise du campus de l'Université de Toulouse II à quelques encablures de son site initial. Mais la question de la relocalisation de l'ENSA-T- avait fait l'objet en interne, il y a quelques années, d'un

débat particulièrement vif opposant des positions particulièrement tranchées.

Pour revenir à la communauté universitaire « miralienne » et aux plus jeunes de ses membres, s'ils ne portent pas le poids de la disqualification originelle, ils ont par contre vécu un établissement inadapté aux fonctions qu'ils avaient à y assumer, leur offrant un cadre de travail délabré. La perception de nombre d'entre eux est celle de locaux vétustes, où il fait froid l'hiver, où il faut parfois faire cours en se protégeant de l'eau qui suinte des plafonds, où ils ne disposent pas d'un vrai bureau pour y travailler correctement... Autant de désagréments qui, au fil du temps et malgré les efforts déployés depuis plusieurs années pour les contenir, ont fini par susciter de l'exaspération, mais également de l'espoir et de l'impatience quand l'hypothèse d'une reconstruction prend corps. Il leur est dès lors bien difficile d'accorder de la valeur au cadre dans lequel beaucoup « souffrent » à travailler, de lui reconnaître des qualités architecturales symptomatiques d'une époque et qui à ce titre méritent protection.

On peut comprendre aisément que l'addition des éléments fondateurs de cette université, de la lente dégradation de ses locaux indexée de plus sur la disqualification du Mirail et sa « mauvaise réputation », du traumatisme provoqué par la catastrophe d'AZF incitent la communauté universitaire à vouloir, en quelque sorte tourner la page... d'une histoire bien mal « emmanchée »... pour, dans un « nouveau » campus déployer un projet réassurant la légitimité des disciplines enseignées et « l'utilité » sociale des savoirs qui y sont produits. Et la petite musique qui invite à regarder ces lieux autrement, à leur reconnaître des qualités, à valoriser la proximité d'avec les quartiers du Mirail a bien du mal à se faire entendre...